

au coin du terrain. Rond s'empare du ballon et dans un grand effort va rouler dans les buts et marque un essai en mauvaise posture. Chamuel essaie le but et le manque de peu. Cahors 3 points. Finhan se réveille, mais son sursaut est de courte durée. Plusieurs fois il doit toucher dans ses buts, plus marqué jusqu'à la fin.

L'équipe Finhannaise, n'était pas à dédaigner. Quoiqu'elle n'ait été jamais bien inquiétante, tous ses joueurs ont fait preuve d'un élan et d'une ardeur qui leur ont valu un demi-succès. Dominés 80 minutes, jamais ils ne lâchèrent pied et ils se défendirent vaillamment jusqu'au dernier moment. A signaler, le demi-d'ouverture, joueur scientifique et sûr en défense, à qui son équipe doit quelques beaux départs.

L'équipe cadourcienne, en revanche, était trop sûre d'elle, et si cet état d'esprit persiste, il pourrait lui en coûter cher dans les rencontres futures. Il est inadmissible que supérieure dans toutes les phases du jeu, elle n'arrive pas à se faire reconnaître par son jeu supérieur. Pas de conviction, pas de vigueur, tels sont ses grands défauts. Ses avant s'efforcent d'une nonchalance exagérée et jouent trop à l'amalour. Quant au 3/4, j'avoue ne pas les avoir reconnus. Leurs attaques, en général, n'avaient pas le mordant habituel, presque pas de style, et paraissent droit à la touche. Dans ces conditions, impossible d'aboutir. A l'arrière, Talou, fit bien le peu qu'il eut à faire, c'est-à-dire qu'il eut à peine deux fois le ballon durant toute la partie. Je mettrai une mention spéciale pour le demi de mêlée, Cadéol, qui, libre de tous liens, revient en excellente forme et a tenu à nous le prouver, avant de se « re civiliser » et de redevenir un sympathique « délégué ».

Arbitrage énergique et impartial de M. Fournil.

Allons la Compagnie encore un peu de travail et surtout de la bonne volonté et que cette semaine-ci après avoir bien médité, vous profitiez de cette petite leçon. Il ne faut pas que le « Parc des Sports » soit dimanche, le théâtre d'une catastrophe et, sportifs, nous avons trop de confiance en vous, pour que vous ne sachiez pas la garder.

Le crime de Trespoux-Rassiels

Rigal l'assassin d'Espéret, n'a pas manifesté la moindre émotion depuis son arrestation. En prison, il est d'un calme parfait et d'un mutisme absolu.

M. le juge d'instruction qui l'a interrogé a pu, cependant, obtenir quelques réponses aux questions posées. Rigal a déclaré qu'il ne se souvenait de rien depuis le moment où Espéret lui avait remis les 1.500 fr. Il se souvient avoir fait et délivré un reçu de cette somme à Espéret, mais c'est tout.

Triste compatriote

Le jeune Ressec, de Cahors qui fut arrêté à Agen pour vol, a été condamné à 1 an de prison par le tribunal correctionnel d'Agen.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 6 au 11 février 1922, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 7 hommes, 1 femme.
En extra : 3 hommes, 1 femme.
Demandes d'emploi non satisfaites : 8 hommes, 2 femmes.
Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 4 femmes.

THEATRE DE CAHORS

Dimanche 26 février, au théâtre municipal de Cahors, la tournée Georges LEDUC donnera

NAPOLEONETTE

Malgré les difficultés de l'heure présente, l'impresario Georges Ledue a monté cet ouvrage avec une interprétation remarquable, un luxe inouï de costumes.

Goujonnac

Conseil municipal. — Dimanche a eu lieu une réunion du conseil municipal. La séance fut relativement agitée, car plusieurs questions furent posées au maire, auxquelles une réponse favorable ne fut pas donnée.

Il s'agissait de savoir pourquoi le corps d'un regretté poilu ramené et réinhumé à Goujonnac, avait été laissé 48 heures en gare de Cahors et pourquoi la famille ne fut avisée de l'arrivée du corps que 3 jours après ?

Ces questions intéressaient vivement la population ; aucune réponse n'y fut donnée, mais les conseillers tirèrent, conformément à la loi, que leurs protestations fussent inscrites au procès-verbal de la séance.

Ce ne fut pas sans peine : le maire n'y tenait pas et ne voulait rien savoir. Il fit même semblant de quitter la salle des

séances. Mais bon gré mal gré, il fallut que la loi fut observée.

Ceux qui assistèrent à cette séance ne regretteront pas de s'être dérangés.

Cazals

Bibliothèque populaire. — Voici la troisième liste des ouvrages qui sont mis à la disposition du public par la bibliothèque communale :

- 51. Werther, Faust, Mignon. Goethe.
- 52. L'ère petit paon. Henri Austruy.
- 53. Les tragiques travestis. F. de Niois.
- 54. Le monarque de Maxime Apsis. A. Barre.
- 55. La poupée de cire. Raoul Ginesté.
- 56. L'oncle Sam chez lui. Raymond Gros.
- 57. Comment je suis devenu amérindien. A. Rils.
- 58. La gamelle. Charles Derennes.
- 59. Nique et ses cousins. id.
- 60. Magdeleine de la Palud. R. Ginesté.
- 61. Camelots du Roi. Jeanne Landre.
- 62. Les leçons de Lisbeth Lottin. P. Valdaque.
- 63. Le clerc contemporain. Abbe Dolonne.
- 64. Le brasseur de fers. G. Desparbais.
- 65. Gretchen. André Barre.
- 66. Les nuages sur l'Indochine. J. Ajabert.
- 67. Les sources vives. Paul Margueritte.
- 68. Le chalet des percherons. Du Boisobey.
- 69. Le Parisien. J.-H. Rosny.
- 70. Docteur Harambur. Georges Ohnet.
- 71. Les creux de maisons. E. Péronchon.
- 72. La fille bien gardée. E. Labiche.
- 73. L'anglais tel qu'on le parle. Tristan Bernard.
- 74. Treize jours de gloire. C.-H. Hirsch.
- 75. Thérèse Aubert. Charles Nodier.

Limogne

Marché du 17 février. — Truffes : apport, 200 kilos, vendues au prix de 25 à 28 fr. le kilo, suivant grosseur et qualité.

Enfs, 4 francs la douzaine.

Luzech

Électrification. — Nous avons le plaisir d'enregistrer l'accord complet intervenu entre la Société d'électricité de Luzech et la ville de Gourdon au sujet de l'installation de l'éclairage et de la force motrice dans cette ville.

Cet accord a été conclu dans une réunion tenue à la mairie de Gourdon le 12 février et à laquelle assistaient M. le maire et la Commission Municipale d'électricité, M. Solmiac, maire des Junies, organisateur du groupement des 20 Communes de la vallée de la Masse, MM. Albert Henzlin administrateur-délégué de la Société et André Demandes directeur des usines électriques de Luzech, Meymes et Lacroze.

Nous sommes heureux du développement assuré de notre région et d'une importante partie du département du Lot grâce à l'électrification.

Soirée de février. — Le 26 février étant un dimanche, la foire de Luzech se tiendra le samedi 25. Les viticulteurs sont assurés d'y trouver un grand choix d'échalas pour vigne.

Prayssac

Bals du Carnaval. — Le Stade Prayssacois organise deux superbes bals parés masqués pour la saison du Carnaval 1922 : le premier pour le mardi gras, le second pour le jour de la Mi-Carême.

Tout comme pour le bal de 1921 a été prévu pour donner entière satisfaction à la population : musique, salle décors, etc.

Nous ne pouvons que souhaiter une parfaite réussite à ces deux charmantes soirées.

Stade prayssacois. — Réunion de tous les membres actifs de la Société le jeudi 23 courant à huit heures du soir.

Objet : rencontres Villeneuve Cahors, La Baslide et Caillac ; organisation des bals des 28 février et 23 mars 1922.

Marcilhac

Notre actif député, M. Delmas a reçu du Ministre de l'Instruction Publique la lettre suivante :

Paris, le 6 février 1922.
Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu me demander une concession de matériel d'enseignement en faveur des écoles primaires publiques de la Commune de Marcilhac (Lot).

Je suis heureux de vous faire connaître que cette concession vient d'être accordée. Je me félicite d'avoir pu seconder votre bienveillante sollicitude pour notre enseignement public.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Gourdon

Lou Garril del Quercy. — Le banquet annuel avait réuni environ 200 convives, dans la coquette salle de l'hôtel Lutetia, qui nous servit impeccablement un succulent repas.

Le dîner était présidé par MM. Fontanille et Loubet, sénateurs du Lot et avec eux MM. Bouat, conseiller général, Garrigou, Chef de cabinet du ministre des colonies, les Présidents des Sociétés amies etc.

L'assistance était choisie et les chaires toilettes des dames piquaient, d'une note gaie, la solennité du cadre.

Le repas fut gai et au dessert M. le Docteur Gagnayre, président, prit la parole pour remercier ses invités et tous ses compatriotes présents. Tour à tour MM. Fontanille, Loubet et Amaga, ce dernier au nom des sociétés lotaises, portèrent des toasts à la prospérité de notre société.

Aussitôt après, l'orchestre entama les premiers accords d'un one step et le bal commença pour ne finir qu'à 5 heures du matin.

Ce fut une charmante soirée que n'oublieront pas tous les amis de notre Quercy qui y assistèrent.

Prochaine matinée dansante et artistique le dimanche 5 mars, au Palais des ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Le Secrétaire : AURICOSTE.

Dégagnac

Distinction méritée. — M. Mercadier (Cyprien) président de la société de Secours mutuels « l'Immortelle » de Dégagnac, vient d'obtenir une mention honorable pour services rendus à la mutualité.

Tout dernièrement M. Nadal Fabien, secrétaire de ladite société, a aussi obtenu un diplôme d'honneur.

Au nom de tous, mutualistes ou non, nous adressons aux deux récompensés, nos plus vives félicitations.

Salviac

Les sangliers. — Les sangliers pullulent dans la région : dimanche, à Dégagnac une laie de 35 kg. fut tuée. L'adroit chasseur de l'abbaye, M. Sylvantie en blessa un ces jours derniers et récemment, à Jardel, une automobile conduite par M. Emile Colombié en télescope un qui fut blessé mais put gagner son fourrage.

Ponts et chaussées. — M. Jérôme Rivals, de Dégagnac est nommé cantonnier à Salviac, sur le chemin de communication n° 47, en remplacement de M. Fauché appelé à une autre destination.

Souseyrc

A l'audience du 15 février, le nommé Augustin Concastie, 28 ans, né à Souseyrc (Lot), poursuivi pour vol de bicyclette, a comparu devant le tribunal correctionnel d'Aurillac qui l'a condamné à un mois d'emprisonnement.

Thédirac

Postes et télégraphes. — Mlle Marie-Thérèse Girme, receveuse intérimaire des Postes à Thédirac, ayant terminé son intérim est remplacée par M. Borrelles, qui vient d'Algérie.

Nous présentons à M. Borrelles nos meilleurs souhaits de bienvenue.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

Conseil des Ministres

Un Conseil des Ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Millerand.

Moscou et Gènes

De Berlin : Moscou a décidé d'exercer une pression tant sur l'Allemagne que sur la France pour obliger ces deux Etats à démasquer leur jeu avant la Conférence de Gènes.

Visite

de financiers allemands
De Londres : Plusieurs banquiers et financiers allemands sont arrivés à Londres. Ils espèrent être admis à participer aux délibérations des experts au sujet de la Conférence de Gènes.

Parmi eux, se trouve Melchior, le banquier bien connu de Hambourg.

Le ministre du Chili à Paris
De Santiago du Chili : Le sénateur Armand Quezada vient d'être nommé ministre du Chili à Paris.

Les fortunes aux Etats-Unis
De New-York : Les déclarations de revenus faites par les contribuables américains montrent qu'aux Etats-Unis 5 personnes ont un revenu minimum de 5 millions de dollars, 7 de 2 millions de dollars, 15 un million et demi, 34 un 1/2 million et 63 de 750.000 dollars.

Les troubles du Caire
Le Caire : Un délai de 4 jours est accordé aux Egyptiens pour livrer les armes qu'ils possèdent.

L'arrêté s'applique à la ville du Caire et à deux localités de la banlieue.

En revanche, le Consulat britannique conseille à tous les sujets britanniques de se munir de revolvers et de ne pas se promener aux endroits retirés, lorsque la nuit est tombée.

Des carabines ont été distribuées à la police dans certains quartiers.

haut du Calvaire de Lémene avant son départ, mais pour une autre sorte d'amour dont ils n'attendaient point leur bonheur personnel, ils lui dirent adieu.

III

LA BELLE OPÉRATION DE M^{FRASNE}

Il n'était bruit dans tout Chambéry que de la belle opération de M^{FRASNE}. Elle était un sujet courant de conversation à la soirée que donnaient M^{FRASNE} et Mme Sassenay pour fêter les dix-huit ans de leur fille Jeanne. C'est un des traits de la société provinciale que les hommes transportent dans le monde leurs occupations et préoccupations de la ville et n'abandonnent point dans le plaisir le tracés des affaires : entre deux tours de valse, abandonnant ces dames à leurs rivalités de toilette, ils s'emprennent dans tous les coins de reprendre leurs mémoires financières et leurs soucis professionnels. Puis, le drame de famille qui ébranlait dans leur vieille situation sociale les Roquevillard et qui devait recevoir son dénouement le surlendemain, — on était au 4 décembre, — à l'audience de la cour d'assises, passionnant l'opinion publique. Lasse d'une prépondérance trop appuyée et trop prolongée, travaillée par ce désir de nivellement égalitaire qui est une des ardeurs modernes, et d'ailleurs irritée d'un orgueil persistant qui jusque dans l'infortune refusait de se plaindre et de quémander la pitié,

CONVOI FUNÈBRE
Madame Vve HENRAS, née DELTEIL ;
Monsieur Jean DELTEIL ;
Madame Marie HENRAS et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances d'assister à la levée du corps de

Lucien HENRAS

Caporal au 7^e Régiment d'Infanterie
Décoré de la Médaille militaire
et de la Croix de guerre

qui aura lieu le mercredi 22 février, à 8 heures 30.
Réunion à la gare.

CONVOI FUNÈBRE
Madame Vve VIDAL et son fils ;
Monsieur et Madame VIDAL, à Montaigne-de-Quercy et leur famille ;
Monsieur et Madame FABRE, née VIDAL, à Agen et leur famille ;
Madame Vve LADE, sa famille et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances d'assister à la levée du corps de

Jean-Gérard VIDAL

Adjudant au 7^e Régiment d'Infanterie
Décoré de la Croix de guerre
et de la Médaille militaire
Mort pour la France

qui aura lieu le mercredi 22 février, à 9 heures 1/4.
Réunion à la gare.

CONVOI FUNÈBRE
Les familles PLANTADE, BÉNECH, SOULIE, LAVAL, GÉLIS, CASTAGNE, CLERC, PEINDARIE, MARATUECH, DILHAC, et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances d'assister à l'inhumation des restes de

Pierre PLANTADE

Imprimeur
Sergent au 20^e Régiment d'Infanterie
Mort pour la France

Réunion à la gare, mercredi 22 février, à onze heures.

CONVOI FUNÈBRE
Madame Vve GARRIGUES ;
Monsieur et Madame DELMAS, boulanger et leurs enfants font part à leurs amis et connaissances de l'inhumation des restes de

Marcel GARRIGUES

Croix de guerre avec étoile d'argent
Mort pour la France
Caporal brancardier au 7^e de ligne

qui aura lieu le mercredi 22, à 4 heures du soir.
Réunion à la gare.

A Vendre
Petit matériel d'épicerie

S'adresser au Bureau du Journal

ETUDE DE M^{BOUYSSOU} Jean-Léon
Licencié en droit
NOTAIRE A CAHORS (Lot)

Suivant acte sous seing privé, en date à Cahors du 8 février 1922, enregistré à Cahors le même jour, folio 76, case 7, par le receveur qui a perçu : Sept-cent-cinquante-sept francs cinquante centimes. Déposé aux minutes de M^{BOUYSSOU}, notaire à Cahors suivant acte de dépôt en date du vingt-un février de la même année, les époux Gabriel VIVIER, mécanicien et Marie HUGON, sans profession, demeurant ensemble à Cahors, ont vendu à M. Georges Bénédicte, entrepreneur de transports automobiles, domicilié à Cahors, boulevard Gambetta, le fonds de commerce d'automobiles, bicyclettes, machines agricoles, et accessoires divers s'y rattachant, ainsi que les meubles meublants faisant partie du dit fonds, qu'ils exploitaient à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 103.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M^{BOUYSSOU}, notaire.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur au domicile sus-indiqué dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Signé : BOUYSSOU.



JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI DES PREUVES :
Parmi des milliers, quelques personnes guéries nous autorisent à publier leur adresse :

M. SENAC J., à St-Urcisse, par Lauzerte (T.-et-G.), hernies doubles guéries.
M. ALBERT François, garde, Château de Soulet, par Soual-l'Éstap (Tarn), hernies doubles guéries.

M. PUYALOU H., chez Mme Vve Conchès, rue de Fontaine, Oloron (B.-P.), hernie guérie.
M. Marcelin LABOUYRE, Maison Larigandé, St-Martin-de-Seignaux (Landes), hernie guérie.

M. AÛDOUARD P., Cocher, Hôt. du Commerce, Pézenas (Hérault), hernie guérie.
Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :
BRIVE, Merc., 22 fév., de 10 h. 30 à 4 h., H. de MAURS, Jeudi 23 fév., H. du Commerce. Bord.
GOURDON, Vend., 3 mars, H. de la Boule-d'Or.
CAHORS, Samedi, 4 mars, Hôtel de l'Europe.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE
Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

M. Trémollières
Boulangier, 11, Rue Nationale
MET EN VENTE
Pain de Gluten et Pâtes alimentaires pour diabétiques
Soul dépositaire de la Maison SICARD de Toulouse

A ENLEVER DE SUITE
Camionnette 800 kgs
Très bon état, garantie
Eclairage et démarrage électriques
DELCROS, Place d'Armes, CAHORS

ETUDE DE M^{Jules NIEUCÉL}
Gradué en Droit
Huissier-adjoint
Rue du Griffoul, à Figeac
Téléph. 23

Deuxième insertion
Suivant acte sous seing privé du premier février mil neuf cent vingt-deux, enregistré, Monsieur Robert TAURANT, fabricant d'eaux gazeuses, et entrepositaire de bière, avenue du Maréchal-Joffre, à Figeac, a vendu à Messieurs Eloi BEULA-GUET, sans profession, demeurant à Bregues et Firmin LACROIX, restaurateur, demeurant à Figeac, Hôtel du Pont-d'Or, acquéreurs solidaires, le fonds de commerce de bière et limonade qu'il exploitait à Figeac, avenue du Maréchal-Joffre, ensemble l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel et la marque « Robby ».

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours qui suivront cette insertion en l'étude de M^{Jules NIEUCÉL}, huissier, rue du Griffoul, à Figeac.

Pour extrait : J. NIEUCÉL.

CYCLES marque UNION réputés les plus solides, depuis 285 fr. à coudre MACHINES à pédalier, syst. Singer 400 fr.

5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens
Louis LENOIR, constructeur, 19, rue Vauban, BORDEAUX

Non, non, affirmait-il avec solennité, le criminel tient le civil en état. Il fallait attendre le verdict du jury avant d'accepter la réparation du dommage matériel. Ou bien, indemnité, M. Frasné devait retirer sa plainte. Le lucre ne se mêle pas à la vengeance.

Pardon, pardon, ripostait le bouillant avoué prompt à l'écriture. Raisonnons, je vous prie. M. Frasné a déposé contre Maurice Roquevillard une plainte en détournement d'une somme de cent mille francs à son préjudice, et s'est constitué partie civile. M. Roquevillard père lui offre de lui restituer cette somme avant l'arrêt, et vous le blâmez d'accepter.

Je ne le blâme pas d'accepter, mais, l'ayant fait, de maintenir les poursuites. Et je ne comprends pas M. Roquevillard.

Oh ! lui, il sait que son fils est coupable, et il achète ainsi l'indulgence des jurés. Quant à M. Frasné, comme une condamnation est toujours incertaine aux assises, il préfère un tiens à deux tu l'auras. En outre, à l'audience, il tirera parti de ce paiement comme d'un aveu. C'est très fort.

C'est très intéressant, surtout, M. Roquevillard père, bien que je ne m'explique pas les mobiles de son acte, est tout de même trop expérimenté pour avoir livré une telle arme à son adversaire sans prendre ses précautions. Le reçu qu'il a dû exiger mentionne sûrement que s'il acquitte l'obligation d'un tiers, il ne

reconnait point pour autant que ce tiers est son fils.

Le reçu contient en effet cette réserve, et dans les termes les plus formels, annonça l'avocat Paillet qui arrivait et entra dans la discussion sans perdre une minute.

Je l'avais deviné, triompha M. Latache. Et plutôt que d'apposer sa signature au bas d'une semblable restriction, M. Frasné eût mieux inspiré de s'en référer à la décision des juges.

Mais M. Coulanges ne se tint pas pour battu :
— Qu'est-ce qu'un pareil reçu prouve ? Paie-t-on cent mille francs pour un inconnu ?

(A suivre)

ON CHERCHE A ACHETER dans la région et à tous prix Immeubles, Industries, Fonds de Commerce, Châteaux, Usines, rapport et agrément, Capitaux, Commandites

Ecr. Sté Immobilière France-Colonies 1, Rue de la Réale, PARIS

A VENDRE Pour trop grande capacité Voiture Darracq 1910, 5 pl., 12 HP

Roulant tous les jours S'ad. : Garage St-CHAMANT, rue Victor Hugo

LES ROQUEVILLARD

PAR Henry BORDEAUX

TROISIÈME PARTIE

LE CONSEIL DE FAMILLE

— Merci pour elle, mon oncle. Mais je ne toucherai à sa dot, d'ailleurs insuffisante, que s'il m'est impossible de réaliser promptement et dans des conditions acceptables, la Viegie. Car la vente du domaine, si elle est possible, vaut mieux qu'un emprunt. J'y ai réfléchi. Le rendement de la terre est aujourd'hui précaire. Nos vignes, nos blés rencontrent, par la facilité des transports, des concurrences si lointaines que nous ne pouvons plus estimer leurs revenus. Je préfère assurer l'avenir de Marguerite et permettre à mes fils d'achever le dessin de leur vie. Si je ne trouve pas à la vendre, la terre me servira toujours de caution pour emprunter.

— Nous aussi, assura la veuve, nous vous cautionnerons.

— Parfaitement, assura l'oncle Etienne.

Le conseil de famille était terminé.

On se salua, amicalement, sauf Léon qui montra un peu de froideur.

— C'est toujours la caution qui paie, fit-il observer à sa mère dans l'escalier.

— Je paierai, dit nettement celle-ci.

— Vous, vous êtes trop bonne.

— Et toi, trop ingrat.

— C'était mon père. Ce n'était pas moi.

— Ton père et toi, n'est-ce pas la même chose ?

— Non.

Charles reconduisant M. Etienne Roquevillard, l'avocat demeura seul avec sa fille. Au dehors, la lumière baissait. Le donjon, la tour des Archives s'enveloppaient de brume comme d'un manteau de soir. Le cabinet de travail s'emplissait de la tristesse particulière à la tombée du jour en hiver. Marguerite remit une bûche dans la cheminée.

— Je suis content, dit son père. Cela s'est bien passé.

Mais elle se révolta contre son cousin :
— Ce Léon est méchant. Je le déteste.

— Sa mère est une brave femme. Ils se turent. Puis tous deux regardèrent le plan de la Viegie sur la muraille. Au lieu d'une feuille obscure, ils revirent, au beau soleil des vendanges, les vignes d'or, les champs moissonnés, les terres prêtes au labour et la vieille maison vaste et comode. C'était l'appel suprême du domaine condamné.

Comme avait fait Maurice, du